

## LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS - Le cinémomètre et le sonomètre

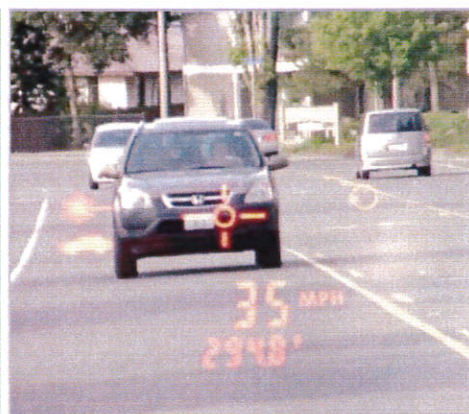
En 2010, le Sivom a fait l'acquisition d'un cinémomètre et d'un sonomètre à la demande des villes de Bessan, Florensac, Montagnac, Nézignan l'Évêque. La municipalité de Pézenas a souhaité participer uniquement à l'acquisition du sonomètre.

La ville de Caux a intégré ce groupement en juillet 2012 et celle de Vias en avril 2015. En 2017, cette mutualisation rassemble toujours 7 communes.

Afin que le cinémomètre soit maintenu en conformité, il a été envoyé, en janvier, sur le site de la Société Mercura pour que la vérification annuelle soit effectuée. Cette démarche est mise en place dans le cadre d'un contrat de maintenance conclu pour une durée de 3 ans qui arrive à son terme en fin d'année.

La répartition du coût de l'étalonnage a été effectuée entre les 6 communes bénéficiaires, le montant total de 556,80 € s'est subdivisé de la manière suivante :

<b>COMMUNE</b>	<b>Population INSEE</b>	<b>Pourcentage %</b>	<b>Participation 2017</b>
BESSAN	4 857	20,20719	112,51
FLORENSAC	5 073	21,10584	117,52
MONTAGNAC	4 127	17,17008	95,60
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1 800	7,48877	41,70
CAUX	2 588	10,76718	59,95
VIAS	5 591	23,26094	129,52
<b>TOTAL</b>	<b>24 036</b>	<b>100,00000</b>	<b>556,80 €</b>



La mise à disposition du matériel est planifiée en début d'année. La répartition est proportionnelle à la population INSEE des villes adhérentes et les jours d'utilisation sont calculés en fonction de la période d'étalonnage et du nombre de jours ouvrables (après inférence des jours fériés).